

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CE1392

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguer, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

L'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

Il est ajouté un III ainsi rédigé :

« III. Sont interdits à compter du 1^{er} décembre 2020 la production, le stockage et la circulation de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées conformément au Règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement proposé par la Fondation pour la nature et pour l'Homme (FNH), vise à interdire sur le territoire national la production, le stockage et la circulation de produits phytosanitaires dont l'utilisation est interdite par l'Union européenne.

En effet, nous produisons aujourd'hui des substances interdites à l'utilisation dans nos pays, tel que l'atrazine, et les exportons au mépris de la santé publique mondiale, et parfois ré-importons les denrées alimentaires produites avec ces mêmes pesticides.

La nocivité d'une substance étant la même dans tous les pays du monde, la France ne peut plus autoriser que soit produits sur son territoire des produits phytosanitaires dont on sait que leur utilisation va entraîner une détérioration de l'environnement, faire courir des risques à la santé agriculteurs ou celle des consommateurs ailleurs dans le monde. La dangerosité des produits et la gravité des faits ne diminue pas avec l'augmentation des kilomètres qui nous séparent.

Cet amendement de bon sens vise finalement à mettre en cohérence nos pratiques avec les règlements européens au vu de la dangerosité de certains produits. Il est urgent de sortir de cette hypocrisie.